

Lyon

36 jeunes migrantes à la rue à la merci des dangers : l'alerte des collectifs

Le Collectif Droits des femmes 69 soutient le Collectif Soutiens/Migrants Croix-Rousse dans sa demande de mise à l'abri des jeunes femmes isolées en attente de reconnaissance de leur minorité. Alors qu'elles ont déjà vécu des violences sur leur parcours de migration, elles se retrouvent dans une situation de danger, encore plus forte, en vivant dans la rue.

Tout jeune, se disant mineur, doit être considéré comme un enfant à protéger et non comme un étranger en séjour illégal. C'est sur ce principe que le Collectif Droits des femmes 69 apporte son soutien au Collectif Soutiens/Migrants Croix-Rousse pour demander la « mise à l'abri immédiate des mineures isolées en recours ».

Sophie, du Collectif Soutiens/Migrants, explique que les militants accompagnent les jeunes filles mineures en recours, c'est-à-dire « arrivées sur le territoire lyonnais en se présentant comme mineures, ayant passé une évaluation de minorité qui a conclu qu'elles



Valérie et Anne, membres du Collectif Droits des femmes 69. Photo Margot Walter

ne l'étaient pas, et qui ont donc fait recours devant le juge des enfants pour prouver leur minorité », lequel dans 80 % des cas reconnaît leur minorité.

Une demande de prise en charge par les institutions

Au 17 octobre, le collectif s'occupe d'un total de 36 jeu-

nes filles vivant soit dans un squat, soit en hébergement citoyen, soit dans une maison conventionnée, pour leur éviter d'être à la rue pendant des mois, « sans soutien ni protection ».

Leur demande ? « Qu'à la fin de cette première évaluation, elles soient prises en charge et

non pas remises à la rue comme c'est le cas actuellement. S'il y a un doute, elles doivent être considérées comme mineures jusqu'à preuve du contraire. »

Ni majeures ni mineures, au regard de la loi, ces jeunes femmes se retrouvent dans un angle mort de la politique d'accueil et personne, ni l'État (responsable de l'accueil des étrangers, adulte) ni la Métropole (responsable des mineurs étrangers), ne les prend en charge. Et s'il existe sur le territoire, un dispositif d'hébergement d'urgence (102 places dont 10 pour les filles) unique en France, à destination des jeunes non reconnus mineurs qui ont saisi le juge, co-financé par la Métropole et la préfecture, le fait est que la structure, saturée, ne peut couvrir l'ensemble des besoins.

Anne, du Collectif Droits des femmes 69, s'insurge : « On réclame que les pouvoirs publics protègent ces jeunes filles qui, la plupart du temps, ont déjà vécu des violences sur leur parcours et en vivent à nouveau dans la rue en arrivant en France ». Valérie, du même collectif, souligne la situation par-

ticulière des femmes, dont le risque est supérieur, notamment du fait de leur vulnérabilité face aux violences sexuelles : « Notre action féministe, c'est tenir compte des rapports de genre mais aussi intégrer les questions d'inégalités sociales, économiques et raciales ».

« Ce n'est pas normal de se reposer sur l'action citoyenne »

Pour gérer ces situations d'urgence de filles mises à la rue du jour au lendemain, le collectif dispose d'une caisse de solidarité qui paie les hébergements, remplie en quasi-totalité de dons privés. Leurs dépenses sont actuellement à 8 000 € par mois : « On est sur un fil tendu ».

Pour venir en aide, les deux collectifs appellent aux dons, à interroger les élus et à se mobiliser. « Il faut que les institutions se bougent pour mettre à l'abri ces jeunes filles, ou *a minima* pour apporter des solutions d'urgence : ce n'est pas normal de se reposer sur l'action citoyenne ».

● **De notre correspondante**
Margot Walter

Lyon 3^e

La Maison Thevenon, une saga familiale au cœur de la ville

Depuis 1955, trois générations partagent savoir-faire et audace au service des particuliers et des professionnels des métiers de bouche, entre tradition et innovation.

Tout commence en 1955, avec Claudio Thevenon, un homme visionnaire qui pose les fondations d'une entreprise appelée à devenir une référence dans l'univers des collectivités et des métiers de bouche.

En 2008, son gendre Jean-Louis Rivoire, déjà impliqué depuis près de trente ans dans l'affaire, en reprend la direction aux côtés de son fils Nicolas et, peu après, de sa fille Stéphanie. Ensemble, ils perpétuent l'esprit familial tout en insufflant une nouvelle énergie. Six ans plus tard, la fa-

mille relève un nouveau défi avec l'ouverture de Thevenon Pro, un magasin situé à proximité des Halles de Lyon Paul Bocuse, dédié aux professionnels de la restauration.

Un mélange entre tradition et modernisme

Le chiffre d'affaires de l'entreprise repose aujourd'hui sur deux piliers : La Maison Thevenon, créée en 1975, dédiée aux particuliers et Thevenon Pro, tourné vers les collectivités et les professionnels du CHR (cafés, hôtels, restaurants).

Adhérente au groupement de distributeurs installateurs Gafic, l'entreprise bénéficie d'un accès à une plateforme de matériel couvrant les domaines des arts de la table et des métiers de bouche. Thevenon Pro s'adresse ainsi aux artisans,



L'entreprise familiale reste une référence incontournable Photo Laurence Ponsonnet

restaurateurs et aux établissements en quête de matériel professionnel de qualité, tout en maintenant l'exigence et la proximité qui font la réputation de la maison.

Aujourd'hui, La Maison Thevenon et Thevenon Pro comptent 13 salariés, dont plusieurs fidèles collaborateurs présents

depuis plus de vingt ans. Une stabilité qui témoigne d'une cohésion rare et d'un véritable esprit de famille.

En alliant tradition et modernité, transmission et innovation, la famille poursuit l'œuvre entamée il y a soixante-dix ans. Claudio Thevenon serait fier du chemin parcouru : celui d'une entreprise où

chaque génération a su tisser, à sa manière, le fil d'une belle aventure humaine et familiale.

● **De notre correspondante**
Laurence Ponsonnet

Maison Thevenon, 105, cours Lafayette, Lyon 6^e. Thevenon Pro, 90, cours Lafayette, Lyon 3^e.